

La commune d'Echourgnac est enfin **raccordée à la fibre**, vous pouvez entamer les démarches auprès de votre opérateur ou mettre en concurrence les différents opérateurs. Vous trouverez toutes les informations sur le site :



RÉSEAU PUBLIC FIBRE INFO
RACCORDEMENT

+ d'info sur : www.nathd.fr/raccordement

www.nathd.fr 0 806 806 006 Service gratuit
à prix appel

● Tout savoir sur le raccordement à la fibre

Le raccordement est la dernière étape de déploiement du réseau avant de bénéficier de la puissance de la fibre chez soi. Cette intervention réalisée par des techniciens consiste à tirer un câble de fibre optique entre le point de branchement au réseau public situé dans la rue et la prise optique qui est installée l'intérieur de l'habitation ou du local professionnel.

L'équipement de l'opérateur sera ensuite branché sur la prise optique.



VIDÉO
**LE RACCORDEMENT
PAS À PAS**
Scanner ce QR CODE
avec un smartphone
pour accéder à la vidéo.

L'abonnement à un forfait fibre auprès d'un opérateur déclenche le raccordement



1 TESTER SON ÉLIGIBILITÉ

Sur le site de Nouvelle-Aquitaine THD www.nathd.fr, avec son adresse postale.



2 S'ABONNER AUPRÈS D'UN OPÉRATEUR

C'est la condition pour être raccordé !

Choisir un opérateur parmi ceux partenaires du réseau public et s'abonner à un forfait fibre.
Une fois l'abonnement validé, l'installateur de l'opérateur contacte l'abonné pour programmer un rendez-vous de raccordement à domicile.



3 L'HABITATION EST RACCORDÉE AU RÉSEAU

Selon la configuration de l'habitation, le jour du rendez-vous l'intervention de raccordement à domicile peut durer de 2 à 4 heures.

Quand l'intervention est terminée, l'abonné signe un compte rendu d'intervention.

Le raccordement est réalisé dans le respect des mesures de sécurité et des règles sanitaires en vigueur.



4 LA FIBRE CHEZ SOI !

Une fois le raccordement réalisé et la ligne activée par l'opérateur, il reste à brancher la Box pour bénéficier d'une connexion Internet ultra rapide !

La prise en charge du raccordement

Grâce au montage financier mis en place par les collectivités, le raccordement technique n'est pas facturé à l'utilisateur. Si des travaux d'adduction au réseau ne sont pas nécessaires, l'utilisateur ne paie que les frais de son abonnement facturés par son opérateur.

À NOTER

Dans la majorité des cas, le câble fibre passe par le chemin existant du câble téléphonique cuivre (l'adduction au réseau de télécommunications).

Cependant, si des travaux s'avèrent nécessaires pour acheminer la fibre :

- Sur la propriété privée, ils sont à la charge du propriétaire (viabilisation, élagage, goulotte à poser dans le logement par exemple), comme pour les autres réseaux d'eau ou d'énergie.

- Sur le domaine public, dans certains cas, l'adduction au réseau de télécommunications est manquante (logement jamais raccordé au réseau cuivre historique par exemple). Pour être raccordé à la fibre, une participation financière et la constitution d'un dossier pourront être demandées à l'utilisateur.

Par ailleurs, certains opérateurs peuvent facturer des frais d'accès au service (FAS) à leurs abonnés.

Un réseau public financé par vos collectivités



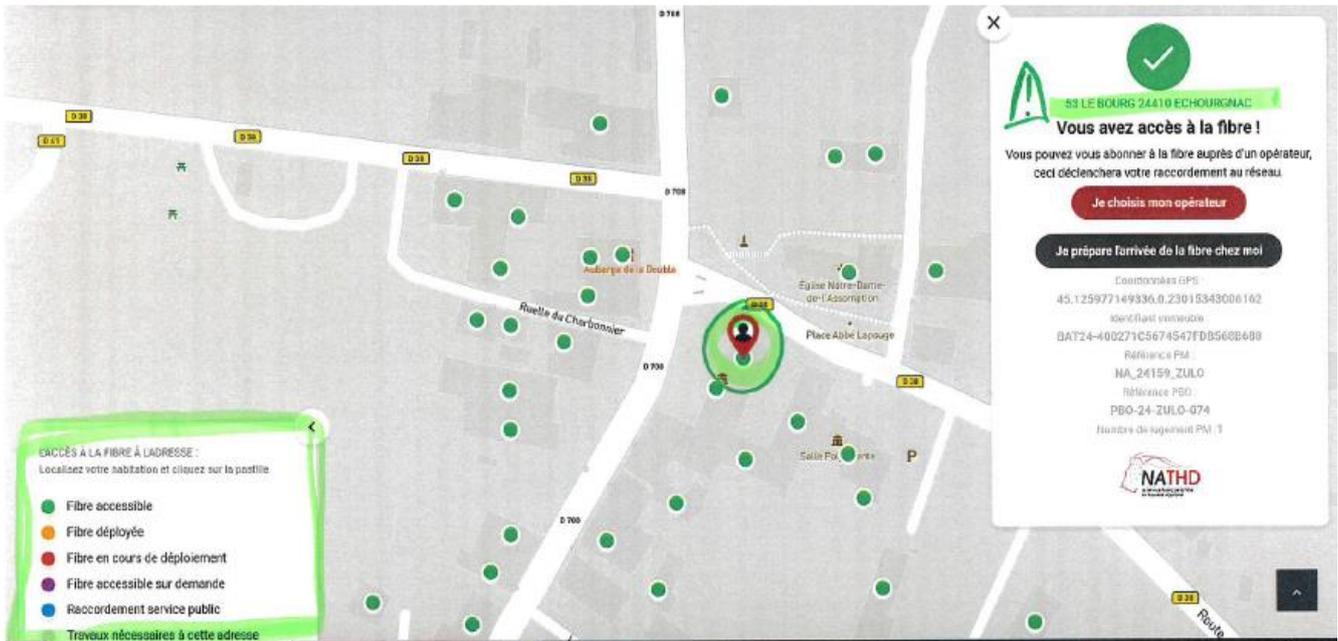
LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE

avec le soutien de

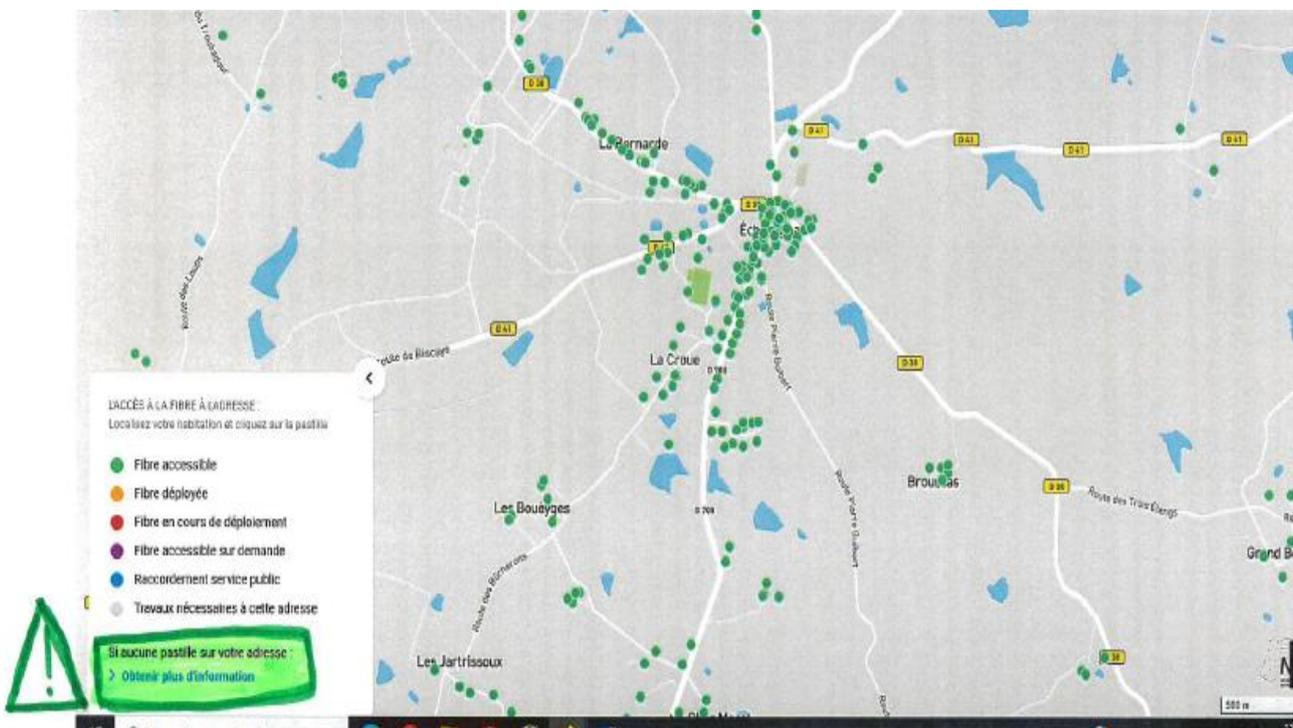


Pour une erreur d'adresse, ou votre maison n'ayant pas de point vert, voici la démarche en quelques points :

1-Vous devez cliquer sur le point vert qui concerne votre habitation pour vérifier l'adresse prise en compte (noter l'adresse qui sera à reprendre).



2-Sur le plan, apparaît une fenêtre avec la légende des points, en bas la dernière ligne concerne « si aucune pastille sur votre adresse : >Obtenir plus d'information »



3-En identifiant le cas n°4 pour modifier le point d'adresse avec le nouvel adressage et donc compléter le formulaire en suivant :

IDENTIFIEZ VOTRE CAS

CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4	CAS 5	CAS 6
Bâtiment avec pastille rouge entouré de pastilles vertes.	Bâtiment sans pastille entouré de pastilles	Bâtiment n'apparaissant pas sur la carte, sans pastille à l'emplacement et entouré de pastilles	Bâtiment enregistré à une mauvaise adresse	Bâtiment sur secteur de pastilles rouges (fibre en cours de déploiement)	Bâtiment sur secteur sans pastille (fibre non déployée)
COMPLÉTEZ CE FORMULAIRE <i>(cas 1 à 4)</i>				Pour des informations sur le calendrier prévisionnel d'accès à la fibre <i>(cas 5 & 6)</i>	

4-Complétez tous les points du formulaire en mettant le nouvel adressage et cocher la case du cas n°4 :

COMPLÉTEZ CE FORMULAIRE
(cas 1 à 4)

Vous êtes (choisissez dans la liste déroulante) * v

Nom ✕ Prénom ✕ Raison sociale (professionnels uniquement)

Adresse ✕ Commune ✕

Code Postal ✕ Département ✕

Email ✕ Téléphone (n° en France) ✕

Identifiez votre cas *

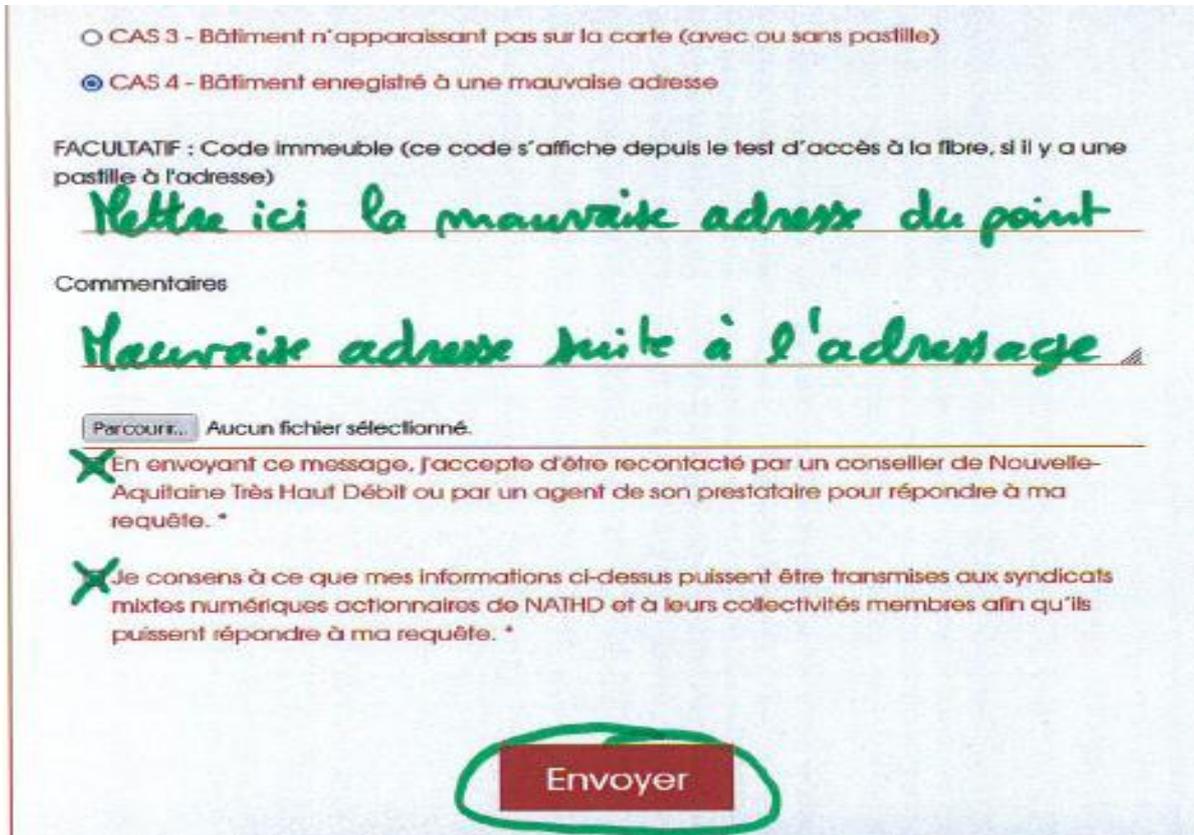
CAS 1 - Bâtiment avec pastille rouge entouré de pastille vertes

CAS 2 - Bâtiment sans pastille entouré de pastilles

CAS 3 - Bâtiment n'apparaissant pas sur la carte (avec ou sans pastille)

CAS 4 - Bâtiment enregistré à une mauvaise adresse

5-Finalisez la démarche en mettant les commentaires de l'adresse relevée (point 1), préciser que la commune a bien réalisé l'adressage, cochez les points d'acceptation et envoyer :



CAS 3 - Bâtiment n'apparaissant pas sur la carte (avec ou sans pastille)

CAS 4 - Bâtiment enregistré à une mauvaise adresse

FACULTATIF : Code immeuble (ce code s'affiche depuis le test d'accès à la fibre, si il y a une pastille à l'adresse)

Mettez ici la mauvaise adresse du point

Commentaires

Mauvaise adresse suite à l'adressage

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

En envoyant ce message, j'accepte d'être recontacté par un conseiller de Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit ou par un agent de son prestataire pour répondre à ma requête. *

Je consens à ce que mes informations ci-dessus puissent être transmises aux syndicats mixtes numériques actionnaires de NATHD et à leurs collectivités membres afin qu'ils puissent répondre à ma requête. *

Envoyer

La démarche peut-être faite de la même manière avec le cas n°3 « bâtiment n'apparaissant pas sur la carte (avec ou sans pastille) ».

À vous de jouer pour ceux qui veulent la fibre ! en sachant que le réseau téléphonique cuivre va disparaître **d'ici à 2030, plus aucune commune ne disposera de services ADSL.**

La Municipalité.